

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE CANICULE 2023

(pris en application du décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004)

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Préciser la qualité au titre de laquelle vous demandez votre inscription (+ de 65 ans, ou + de 60 ans reconnue inapte au travail ou adulte handicapé) :

Adresse :

N° de téléphone :

Coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence) :

Nom et qualité de la tierce personne qui effectue la demande si ce n'est pas l'intéressé :

Coordonnées du médecin traitant :

Vous devez informer le Maire en cas de changement de commune de résidence.

Un accusé de réception vous sera délivré sous huit jours.

Vous pouvez contacter la Mairie au 05.61.76.41.05 du Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h..

Ces informations soumises au secret professionnel dans les conditions prévues aux articles 226-13, 226-14 et 226-31 du code pénal pourront être communiquées au Préfet, à sa demande en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à Villate le :

Signature :